



Fédération Française des Arts & Traditions Populaires

Association déclarée W691072339

Anciennement Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires

ELECTION PAYSE DE FRANCE 2021

Samedi 30 Janvier 2021

Candidature

Je soussignée,

Nom :	Prénom :
Date de Naissance :	Lieu :
Adresse :	
☒ Fixe :	☒ Portable :
E - Mail :	
Groupe auquel j'appartiens :	
Motivations de la candidature :	

Ayant pris connaissance du règlement de l'Élection ainsi que de la Charte de Bonne Conduite, la Candidate et le Président s'engagent à s'y conformer en tous points.

Date :2020.

Signature du Président.

Signature de la Candidate.

Nom-Prénom du Président :	
Téléphone :	E-mail

P.S. Cette demande doit être remise en double exemplaire par le Président du groupe au secrétariat de la Fédération, accompagnée de **deux photos d'identité**, au plus tard 30 jours avant la date de l'élection, ainsi qu'une **photo en costume** traditionnel pour la préparation du programme de l'élection.



Fédération Française des Arts & Traditions Populaires

Association déclarée W691072339

Anciennement Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE

Je soussignée

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nationalité :

autorise l'association Fédération Française des Arts et Traditions Populaires (FFATP) :

- à me photographier et me filmer lors de la manifestation dite **Élection de la Payse de France** et pendant toute la durée de mon mandat, si je suis élue Payse de France ou Demoiselle d'honneur,
- à utiliser, pour une exploitation non commerciale, mon image entrant dans le cadre de la manifestation précitée.

Cette utilisation pourra se faire sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association. Ce pourrait être notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- le site internet de l'association (ffatp.fr), sa page Facebook et celle de la Payse de France, son journal interne #Regards, sa Newsletters,
- un enregistrement vidéo et sa diffusion,
- des supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.)
- droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Je garantis n'être liée par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la FFATP qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Date :

Signature de la candidate :



Fédération Française des Arts & Traditions Populaires

Association déclarée W691072339

Anciennement Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires

ÉLECTION DE LA PAYSE DE FRANCE

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Cette charte a pour objet de préciser aux candidates puis aux élues, des principes évidents d'attitudes, de conduite à tenir, mais qu'il est nécessaire de codifier pour que chacune puisse s'y référer.

Les candidates et les élues **se doivent** d'être polies, correctes dans leurs expressions et langage, et **s'engagent** à mettre en avant leurs qualités de présentation, de bonne tenue, de courtoisie, de disponibilité.

De ce fait, elles **doivent** :

- **en costume :**
 - porter une tenue traditionnelle irréprochable (propre et bien repassée, chaussures cirées, ...),
 - ne pas fumer, mâcher du chewing-gum, utiliser un téléphone portable, afficher des relations amoureuses, porter du vernis à ongles ou tout maquillage trop voyant ainsi que des bijoux ou accessoires sans liens avec le costume, participer à des danses modernes.
- **en toutes circonstances :**
 - éventuellement porter une tenue de ville correcte et adaptée à la situation,
 - respecter locaux et matériels mis à disposition, remercier de façon personnalisée pour les cadeaux reçus, répondre impérativement et rapidement à tous messages ou sollicitations écrits ou téléphoniques.

De plus, les élues **s'engagent** à remplir leur rôle de Payse de France et de Demoiselle d'Honneur :

- en étant ponctuelles aux invitations,
- en défendant l'ensemble des terroirs de France et pas uniquement leur propre région,
- en honorant leurs hôtes et leurs convives de leur présence (rester à table, converser avec chacun, ne pas partir trop tôt, remercier après chaque événement, ...).

Le Comité Payse de France.
Élection 2021